



COMMUNE DE HAUT-CLOCHER ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations
Séance du 27 mars 2025

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTION : 11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 09

*L'an 2024, le 27 mars 2025 à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en nombre prescrit par la loi
Sous la présidence de M. BECK Francis – Maire*

Date de convocation : le 13 mars 2025

**PRESENTS (09) : BECK Francis– NIVA Marc - CHRISTOPHE Olivier - GANTNER Christian – Philippe BURCKEL -
GREINER Eliane -HAGEN Christian - METZGER Christiane - STEINHART Didier**

Absents excusés(2) : HENRY Christian – RUFF Mélanie

Délégation de vote(1) : RUFF Mélanie donne pouvoir à NIVA Marc

Secrétaire de séance : Marc NIVA

Ordre du jour :

- :Vote du CA/CFU 2024 du Budget principal 30400
- Affectation des résultats Budget Principal 30400
- Vote du Budget Principal 2025
- Vote des taux des taxes locales 2025
- Vote du CA/CFU 2024 du Budget Eau 30410
- Affectation des résultats au Budget Eau 30410
- Vote du Budget Eau 30410 2025
- Rapport sur l'eau 2024
- Prix de vente de l'eau année 2025
- Ajouté à l'ordre du jour :
 - gratuité du loyer du mois de février 2025 de Mme SPRENG Margaux ,
 - Subvention aux associations

Diverses communications

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc NIVA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Le compte rendu de la séance du jeudi 30 janvier 2025 est approuvé des membres présents et représentés, il est procédé à sa signature

DCM HTCL 2025-009 Vote du compte administratif 2024/CFU du Budget Principal

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. NIVA Marc - Adjoint au Maire de HAUT-CLOCHER, délibérant sur le compte administratif /CFU de l'exercice 2024, dressé par M. BECK Francis - Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA/CFU POUR LE BUDGET PRINCIPAL 30400 M57 - EXERCICE 2024

Libellés	DEPENSES ou DEFICITS D'INVESTISSEMENT	RECETTES ou EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT	DEPENSES ou DEFICITS DE FONCTIONNEMENT	RECETTES ou EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE DEPENSES ou DEFICITS	ENSEMBLE RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	22 466.18			38 578.92	22 466.18	38 578.92
Opérations de l'exercice	87 734.63	114 662.69	197 879.98	238 003.83	285 614.61	352 666.52
TOTAUX	110 200.81	114 662.69	197 879.98	276 582.75	308 080.79	391 245.44
Résultat de clôture		4 461.88		78 702.77		83 164.65
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		4 461.88		78 702.77		83 164.65
RESULTATS DEFINITIFS		4 461.88		78 702.77		83 164.65

2° constate, aussi bien pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence, de Monsieur le Maire, le Compte Administratif / CFU du Budget principal 30400, après avoir entendu et après délibération ? le Conseil Municipal :

- **approuve valablement et à l'unanimité** des membres présents et représentés le Compte Administratif /CFU 2024 du Budget Principal,

visé et certifié conforme, par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part de la tenue des comptes.

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme,

L'Adjoint au Maire - NIVA Marc

VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE :	ABSTENTIONS :
-------------	----------	----------	---------------

DCM HTCL 2025-010 Affectation des Résultats 2024 Budget Principal 30400

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence, Monsieur le Maire, après en avoir approuvé le compte administratif et CFU 2024 du Budget Principal 30400

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif /CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	40 123.85
- un excédent reporté de :	<u>38 578.92</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	78 702.77
- un excédent d'investissement de	26 928.06
- un déficit reporté de	<u>22 466.18</u>
Soit un excédent de financement	4 461.88

Le Conseil Municipal , après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'affecter les résultats 2024 du Budget Principal comme suit :

<u>RESULTAT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES (C/002)</u>	<u>58 702.77 €</u>
<u>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE INVESTISSEMENT (C/1068)</u>	<u>20 000.00 €</u>
<u>RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTE (C/001)</u>	<u>4 461.88 €</u>

VOTANTS :10	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTIONS :
-------------	-----------	----------	---------------

DCM HTCL 2025-011 Vote des taux des taxes locales pour l'année 2025

Le Maire précise , que suite à la communication des bases prévisionnelles 2025, et comme le prévoit l'article 1639 A du code général des impôts, la collectivité sont amenés à voter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux des trois taxes locales :

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **décide** de fixer les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

- TFB : 20.73 %	Recette attendue : 61 921 .00 €
- TNFB : 49.49 %	Recette attendue : 23 953.00 €
- TH : 12.90 %	Recette attendue : 593.00 €

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'Etat 1259 à la Direction Département des Finances Publiques , accompagné de la présente délibération

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTIONS :
--------------	-----------	----------	---------------

DCM HTCL 2025-012 Vote du Budget Principal 2025 30400

- Considérant l'approbation de l'affectation des résultats 2024,
- Considérant l'avis de la commission finances réunie le 17 février 2025,

Le Budget Principal 30400 de l'année 2025, voté à l'équilibre, les recettes et les dépenses évaluées de façon sincère, se présente comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2025			
		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2025	241 680.59	201 631.01
	Résultat reporté 2024		58 702.77
	Virement à la section d'investissement c/023	18 653.19	
	Total	260 333.78	260 333.78
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exercice 2025	74 270.64	31 155.57
	Résultat reporté 2024		4 461.88
	C/1068		20 000.00
	Virement de la section de fonctionnement c/021		18 653.19
	Total	74 270.64	74 270.64

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 30400 primitif 2025 à l'unanimité des membres présents et représentés et valablement

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTIONS :
--------------	-----------	----------	---------------

DCM HTCL 2025-013 Budget Service Eau 30410 Vote du compte administratif 2024/CFU 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. NIVA Marc - Adjoint au Maire de HAUT-CLOCHER, délibérant sur le compte administratif /CFU de l'exercice 2024, dressé par M. BECK Francis - Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET SERVICE EAU 30410 M49- EXERCICE 2024

Libellés	DEPENSES ou DEFICITS D'INVESTISSEMENT	RECETTES ou EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT	DEPENSES ou DEFICITS DE FONCTIONNEMENT	RECETTES ou EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE DEPENSES OU DEFICITS	ENSEMBLE RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		69 459.89		34 318.79		103 778.68
Opérations de l'exercice	10 783.54	32 419.23	72 367.21	45 576.12	83 150.75	77 995.35
TOTAUX	10 783.54	101 879.12	72 367.21	79 894.91	83 150.75	181 774.03
Résultat de clôture		91 095.58		7 527.70		98 623.28
Restes à réaliser	2 640.00					
TOTAUX CUMULES		88 455.58		7 527.70		95 983.28
RESULTATS DEFINITIFS		88 455.58		7 527.70		95 983.28

2° constate, aussi bien pour la comptabilité du budget annexe Service Eau , les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence, de Monsieur le Maire, le Compte Administratif / CFU du Budget principal 30400, après avoir entendu et après délibération , le Conseil Municipal :

- **approuve valablement et à l'unanimité** des membres présents et représentés le Compte Administratif /CFU 2024 du Budget Eau , visé et certifié conforme, par l'ordonnateur n' appelle ni observation, ni réserve de sa part de la tenue des comptes.

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme,

L'Adjoint au Maire - NIVA Marc

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

DCM HTCL 2025-014 Affectation des Résultats 2024 Budget Eau 30410

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence, Monsieur le Maire, après en avoir approuvé le compte administratif et CFU 2024 du Budget Eau 30410

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif /CFU fait apparaître :

- un déficit de d'exploitation de	26 791.09
- un excédent reporté de :	34 318.79
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	7 527.70
- un excédent d'investissement de	21 635.09
- un déficit reporté de	69 459.89
Soit un excédent de financement	91 095.58
Des restes à réaliser en dépenses de	2 640.00
Soit un résultat corrigé des restes à réaliser de	88 455.58 €

Le Conseil Municipal , après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Décide d'affecter les résultats 2024 du Budget Eau comme suit :

<u>RESULTAT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES (C/002)</u>	<u>7 527.70 €</u>
<u>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE INVESTISSEMENT (C/1068)</u>	<u>0.00 €</u>
<u>RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTE (C/001)</u>	<u>91 095.58 €</u>

VOTANTS :10	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTIONS :
-------------	-----------	----------	---------------

DCM HTCL 2025-015 Vote du Budget Eau 30410 année 2025

- Considérant l'approbation de l'affectation des résultats 2024,
- Considérant l'avis de la commission finances réunie le 17 février 2025,

Le Budget Eau 30410 de l'année 2025, voté à l'équilibre, les recettes et les dépenses évaluées de façon sincère, se présente comme suit :

BUDGET EAU 2025			
		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	Exercice 2025	44 430.00	48 723.00
	Amortissements / quote part subvention	11 858.03	102.06
	Résultat reporté 2024		7 527.70
	Virement à la section d'investissement c/023	64.73	
	Total	56 352.76	56 352.76
SECTION	Exercice 2025	65 040.00	937.72
	Amortissements /quote part	102.06	11 858.03

D'INVESTISSEMENT	subvention		
	Résultat reporté 2024		91 095.58
	C/1068		
	Virement de la section de fonctionnement c/021		64.73
	Total	65 142.06	103 891.33

Après avoir délibéré , le Conseil Municipal adopte le Budget Eau 30410 primitif 2025 à l'unanimité des membres présents, représentés et valablement

VOTANTS : 10	POUR :10	CONTRE :	ABSTENTIONS :
--------------	----------	----------	---------------

DCM HTCL 2025-016 Rapport sur l'eau 2024

Monsieur le Maire présente le rapport sur l'eau de l'année 2024 :

La commune de Haut-Clocher achète l'eau à la ville de Sarrebourg au prix de 0.999 €HT , une part fixe de 23.70 € / trimestre et une redevance de prélèvement de 0.075 €/m3.

Le volume d'eau acheté en 2024 est 22 231 m3

Il a été facturé aux abonnés de HAUT-CLOCHER 19 373 m3 , soit une perte d'eau de 2 858 m3 pour l'année 2024

L'eau est facturée aux abonnés pour l'année 2024 selon les tarifs votés par délibération

DCM HTCL 20248010 du 27 mars 2024 :

- 1.85 € ttc /m3 pour l'ensemble des abonnés auquel s'ajoute la redevance pour pollution domestique de 0.35 € /m3,
- la location des compteurs reste fixée à 30 € ttc par an.
- 1.053945 € ttc/m3 pour le Syndicat des Eaux de Lorquin et 0.35 €/m3 de redevance pour la pollution domestique
- 1.95 € ttc pour les fermes de Sarrewald et 0.35 € de redevance pour la pollution domestique.

L'eau d'alimentation ne satisfait pas à la référence de qualité réglementaire minimum et est susceptible d'être corrosive, mais aucune mesure corrective n'est exigée et ne présente pas de risques pour la santé des consommateurs.

Ce rapport n'appelle ni observation, ni contestation de la part des membres du Conseil Municipal et est consultable par les administrés en Mairie

Le Conseil Municipal , après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le rapport de l'eau tel que présenté

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTIONS :
--------------	-----------	----------	---------------

DCM HTCL 2025-017 Prix de vente de l'eau 2025 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal , la nouvelle réforme des redevances de l'Agence de l'eau au 1er janvier 2025 et leur tarif :

1. La redevance sur la consommation d'eau potable fixée à 0.39 € HT / m3

La redevance sur la consommation d'eau potable n'est pas appliquée aux abonnés ayant un compteur dédié pour l'élevage

2. La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable fixée à 0.33 €/m3 multiplié par un coefficient de modulation, de 0.2 pour l'année 2025 , soit une redevance de 0.066 € HT/m3.

Les abonnés de la commune étaient facturés auparavant :

- 1.85 € le m3 +0.35 € (redevance de la pollution domestique) , soit 2.20 €/m3

- 1.95 € le m3 +0.35 € (Logements Ferme de Sarrewald) soit 2.30 €/m3
- 1.95 € le m3 (Ferme de Sarrewald)

seront facturés à compter des nouvelles redevances :

- 1.85 € + 0.39 € +0.066 , soit 2.306 €/m3
- 1.95 € +0.39 € + 0.066 , soit 2.406 €/m3
- 1.95 € + 0.066 € , soit 2.01€/m3

Monsieur le Maire propose de diminuer le prix de l'eau pour les abonnés de 0.10 cts, soit 1.75 € le m3 pour les abonnés et 1.85 € pour les fermes de Sarrewald

En considérant les éléments suivants :

- Les nouvelles redevances de l'Agence de l'eau
- Le prix d'achat d'eau à la ville de Sarrebourg est de 0.999 € HT /m3 , soit 1.0539 ttc + redevance de prélèvement 0.075 €/ m3 et de l'abonnement du compteur par trimestre de 23.70 € HT,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **décide de fixer** le tarif de l'eau pour l'année 2025 comme suit :
 - 1.75 € ttc /m3 pour l'ensemble des abonnés auquel s'ajoute la redevance sur la consommation d'eau potable 0.39 € /m3 et la redevance de performance des réseaux d'eau à 0.066 €/m3
 - 1.053945 € ttc/m3 pour le Syndicat des Eaux de Lorquin et 0.39 €/m3 de redevance sur la consommation d'eau potable et 0.066 €/m3 de redevance de performance des réseaux d'eau
 - 1.85 € ttc pour les fermes de Sarrewald et 0.39 €/m3 de redevance sur la consommation d'eau potable et 0.066 €/m3 de redevance de performance des réseaux d'eau.
- la location des compteurs reste fixée à 30 € ttc par an.

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTIONS :
--------------	-----------	----------	---------------

DCM HTCL 2025-018 Gratuité du loyer du mois de février 2025 de Madame SPRENG logement communal F1 3^{ème} étage:

En raison des travaux d'isolation de la salle et des logements communaux , Madame SPRENG, n'a pas pu rentrer dans le logement communal F13^{ème} étage qui lui a été attribuée ,à la date prévue ,le premier septembre 2024, il lui a été proposé de ne pas lui facturer le premier loyer, ce qui n' a pas été acté. .

Or ce sujet a été évoqué lors du conseil municipal de janvier 2025 , et le Conseil Municipal a décidé de ne pas facturer le loyer du mois de février 2025 à Madame SPRENG Margaux occupant le logement communal F1 , 3^{ème} étage.

Il convient de régulariser cette décision par une délibération qui doit être prise au cours du présent conseil.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Décide** de ne pas facturer le loyer du mois de février 2025 à Madame SPRENG Margaux

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTIONS :
--------------	-----------	----------	---------------

DCM HTCL 2025-019 Subvention aux Associations :

Le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016, définit les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention par les associations auprès des administrations.

Il est donc demandé, depuis cette date aux associations de fournir chaque année ce formulaire complété accompagné de leur RIB et de leur statut si c'est une première demande afin que les administrations puissent attribuer une subvention aux associations.

Ce formulaire renseigne sur le budget de l'association , le descriptif des projets , ainsi que le budget prévisionnel qui justifie la demande de subvention.

Au vu des dossiers de demande de subvention, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **d'attribuer** les subventions suivantes pour l'année 2025 aux associations décrites dans le tableau ci-dessous :

CHORALE SAINTE CECILE	300.00 €
DONNEURS DE SANG	300.00 €
Association AATMOS	25.00 €
TOTAL	625.00 €

VOTANTS :10	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTIONS :
-------------	-----------	----------	---------------

➤ **Diverses communications :**

* TRAVAUX de renouvellement et de condamnation des réseaux assainissement

- ❖ Plan communal de Sauvegarde : Approbation par arrêté du 13 février 2025.
- ❖ Ecoles du RPI- Création d'un 3^{ème} poste de l'école , 5^{ème} poste d'enseignement à Langatte
- ❖ Colas mise à niveau avaloir rue de Langatte – Devis d'un montant de 2 775.00 € HT
- ❖ Changement des numéros de rue de la Rue de Langatte : un courrier avec la plaque du nouveau numéro sera adressé aux personnes concernées.
- ❖ Acquisition du Chasse-neige pour un montant de 2 200 € sur le budget Eau et fabrication d'un abri pour le stocker.
- ❖ Le panneau de la décharge est en cours de réalisation, il est rappelé que l'accès doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie concernant les déchets : **Terre et Gravats** et que ceux-ci doivent être déposés à l'endroit prévu. Tous contrevenants à cette disposition sont pénalisables selon la réglementation en vigueur du code de l'environnement.

* TRAVAUX RUE DE LANGATTE à compter du 7 avril 2025. décision en place.

- **Urbanisme : Permis de construire et déclarations de travaux déposés depuis la dernière séance**

○ **Certificats d'urbanismes :**

- CU 057 304 25 V0002 – SCHMITT MARIO – Chemin de Foleroten
Utiliser le terrain pour mettre une TINY HOUSE ou roulotte ou caravane
Non réalisable le 03 mars 2025

○ **Déclarations de travaux :**

- DP 057 304 25 O0002 : Madame REIGNIER Marie-Coralie – 5 rue de l'Eglise
Déposé le 17/02/2025
Changements de fenêtres
Décision de non-opposition le 20 mars 2025
- DP 057 304 25 O0003 : ENERGY EXCELLENCE -1 Rue de Gosselming pour EGLER Denis
Déposé le 10/03/2025
Installation de 7 panneaux photovoltaïques

○ **Permis de construire :**

- PC 057 304 24 V 0003 M01 GREINER Eliane - Rue de la Fontaine :
Maison individuelle
Modificatif déposé le 27 janvier 2025
Accordé le 20 mars 2025

La séance est levée à 21h35

Le Secrétaire de séance
Marc NISA

Le Maire,
François BECK





COMMUNE DE HAUT- CLOCHER

BORDEREAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Délibération HT-CL n°2025_009

30400 Vote du compte administratif / CFU 2024 Budget Principal

Délibération HT-CL n°2025_010

30400 Affectation des résultats 2024 Budget Principal

Délibération HT-CL n°2025_011

Vote des taux des taxes locales Année 2025

Délibération HT-CL n°2025_012

30400 Vote du Budget Primitif - Budget Principal

Délibération HT-CL n°2025_013

30410 -Vote du compte administratif / CFU 2024 Budget annexe Eau

Délibération HT-CL n°2025_014

30410 Affectation des résultats 2024 Budget annexe Eau

Délibération HT-CL n°2025_015

30410 – Vote du budget primitif – Budget annexe Eau

Délibération HT-CL n°2025_016

Rapport sur l'eau 2024

Délibération HT-CL n°2025_017

Prix de vente de l'eau 2025

Délibération HT-CL n°2025_018

Gratuité du loyer du mois de février -Logement communal F1 – 3^{ème} étage

Délibération HT-CL n°2025_019

Subvention aux associations

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits



